

# Guide de Bienvenue MGEN Santé Prévoyance Hospitaliers

Première mutuelle des agents du service public

mgen<sup>★</sup>

GRUPE vyv



# Bienvenue

Comme plus de 4 millions d'agents en France, vous avez décidé de rejoindre MGEN et de confier la prise en charge de vos soins à la première mutuelle des agents du service public. On vous souhaite la bienvenue !

On sait qu'il n'est pas toujours facile d'y voir clair dans son contrat. Alors, pour vous simplifier la mutuelle, on a réalisé ce guide qui vous présente les principales protections de votre contrat, le plus simplement possible.

Vous y trouverez vos avantages essentiels en 5 grandes parties : la santé, la prévoyance, les solutions d'assistance, les aides sociales, ainsi que des offres complémentaires utiles pour vous accompagner dans votre vie personnelle et professionnelle.

Mieux couvrir et faire comprendre votre santé, c'est aussi ça être mutuellement engagés !

## Garanties Santé

---

### Pour être bien remboursé de la tête aux pieds

Médecine, pharmacie, hospitalisation, optique, dentaire, établissements conventionnés : on vous dit l'essentiel à connaître sur votre protection santé et les services inclus dans votre contrat : Maïia, Deuxième avis et Vivoptim.

## Garanties Assistance

---

### Pour faciliter votre quotidien

Vous êtes immobilisé à la suite d'une hospitalisation ou d'un imprévu de santé ? Retrouvez les garanties d'assistance MGEN qui facilitent votre quotidien en cas de besoin.

## → Solutions en plus

---

### Pour mieux vous accompagner à tous les moments de la vie

Habitat, voyages, épargne, perte d'autonomie : les meilleures solutions pour donner vie à vos projets et soutenir votre quotidien.

## Garanties Prévoyance

---

### Pour préserver vos revenus en cas de coup dur

En plus de la santé, on vous couvre aussi en cas d'arrêt de travail. Découvrez les aides principales pour maintenir votre niveau de vie.

## Aides solidaires

---

### Pour vous soutenir en cas de situation financière difficile

Chez MGEN l'entraide n'est pas une option. Zoom sur les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre si vous traversez une situation de fragilité.

Garanties Santé	4
Garanties Prévoyance	8
Garanties Assistance	12
Aides solidaires	16
Solutions en plus	18
Espace personnel	20
C'est compris avec MGEN !	22

Un besoin ? Une question ?



---

Pour vous recevoir et vous informer

- 102 agences départementales
- 29 espaces mutuels de proximité
- Des **conseillers experts** des métiers de la Fonction publique hospitalière



---

Pour suivre vos remboursements  
et effectuer toutes vos démarches

- Espace personnel sur [mamutuelle.mgen.fr](http://mamutuelle.mgen.fr)
- Tout le détail de vos services en ligne



---

Pour nous contacter

- Espace personnel sur [mamutuelle.mgen.fr](http://mamutuelle.mgen.fr)

- Téléphone au **09 72 72 20 80**

Service gratuit + prix appel

- X @MGENetvous
- Facebook MGEN
- Forum [mgen.fr](http://mgen.fr)

# Vos garanties Santé

Consultations, pharmacie, analyses, lunettes, soins dentaires, hospitalisation : votre protection MGEN vous garantit des remboursements performants et l'accès à un vaste réseau de professionnels de santé et d'établissements conventionnés pour réduire vos dépenses.

## Ma couverture Santé, elle couvre quoi ?



### Les soins courants

**Médecin généraliste ou spécialiste, médicaments, analyses en laboratoire, radiologie** : tous les soins essentiels sont couverts par votre offre MGEN.



### Les yeux, les dents, les oreilles

Des soins de qualité en optique, dentaire et audiologie où que vous soyez en France grâce aux **réseaux de soins MGEN**. Le tout avec de vrais avantages tarifaires, sans avance de frais avec le tiers payant.



### Les frais d'hospitalisation

En cas de maladie ou d'accident, vos dépenses liées à **l'hospitalisation sont efficacement remboursées** et vos frais maîtrisés, quels que soient les prestations et l'établissement : honoraires médicaux et chirurgicaux, hébergement, forfait journalier, chambre particulière<sup>(1)</sup>...



### Les médecines douces

Ostéopathie, acupuncture, diététique, homéopathie : votre protection **MGEN intègre des forfaits** qui prennent en charge une partie de vos consultations.

## Et si je veux réduire encore ma facture santé ?

### Kalixia Optique

Plus de 6 000 opticiens partenaires MGEN : la garantie de la qualité et de la traçabilité, une multitude de services pratiques et la prise en charge de vos lunettes et lentilles avec le tiers payant.

### Kalixia Contacto 2.0

Vos lentilles moins chères en ligne ([visiondirect.fr](http://visiondirect.fr) et [lentillesmoinscheres.com](http://lentillesmoinscheres.com))... la même qualité, la rapidité et le tiers payant inclus !

### Kalixia Audio

Près de 4 300 audioprothésistes partenaires qui vous permettent d'accéder aux dernières innovations à tarifs négociés... sans avance de frais.

### Kalixia Ostéo

Avec le réseau Kalixia Ostéo, votre reste à charge est maîtrisé avec plus de 500 ostéopathes partenaires.

### Centres dentaires mutualistes

La prise en charge optimisée de tous vos soins dentaires et des prothèses de qualité à tarifs maîtrisés avec près de 500 centres dentaires mutualistes.

### → En savoir plus

Pour en savoir plus sur les réseaux de soins MGEN et trouver un professionnel de santé près de chez vous, rendez-vous sur votre Espace personnel.



## → Où trouver le détail de mes garanties ?



Pour accéder facilement au détail de vos garanties, scannez le QR Code.

→ C'est compris avec MGEN

Ou connectez-vous sur votre Espace personnel, rubrique « C'est compris avec MGEN ».

## → Comment accéder à mes remboursements ?

Rien de plus simple, il suffit de consulter votre **Espace personnel** sur **mamutuelle.mgen.fr** : tous vos remboursements sont affichés en temps réel. Vous pouvez aussi envoyer vos devis pour connaître le montant de la prise en charge. **Pratique !**

→ C'est compris avec MGEN

**Le « 100 % Santé », c'est compris avec MGEN !**

Intégrés à tous les contrats MGEN, les paniers « 100 % Santé » vous assurent un reste à charge zéro sur une sélection de soins et d'équipements de qualité en optique, dentaire et audiologie. Pensez-y !



# Vos garanties Santé

Perdre du poids, mieux dormir, gérer le stress, mais aussi consulter un professionnel de santé grâce à la téléconsultation : MGEN vous accompagne pour vous permettre d'entretenir et de protéger durablement votre santé.

Je veux prendre ma santé en main, y a-t-il une solution efficace ?



---

## Ma santé, j'en prends soin aujourd'hui, pour vivre mieux demain

Renouer avec une activité physique, vaincre une maladie chronique ou, tout simplement, se sentir mieux : ce service, inclus dans votre protection MGEN, vous propose encore plus d'objectifs **pour vous aider à changer vos habitudes.**

---

Avec les objectifs « bouger plus, bouger mieux », « agir sur tous mes facteurs de santé », « améliorer mon bien-être », « garder le contrôle » et « mieux vivre ma maladie », Vivoptim vous permet de **créer le programme Santé qui vous correspond**, quels que soient votre état de santé et votre motivation.

Vous êtes suivi et encouragé par **des professionnels de la santé et du mieux-vivre** (infirmier-ère-s, diététicien-ne-s, coachs sportifs, psychologues...).

La plateforme vous permet de **suivre vos progrès, où vous voulez quand vous voulez**, sur votre espace en ligne ou l'application mobile.



J'ai besoin de consulter un médecin, je fais comment ?

**Maiia**

#### Votre plateforme e-santé

Avec Maiia, vous pouvez prendre **rendez-vous** avec des professionnels de santé **en cabinet** ou **en téléconsultation**.

Ce service permet également de rechercher un professionnel de santé afin de **téléconsulter sans rendez-vous votre médecin traitant<sup>(1)</sup> ou un médecin de proximité<sup>(1)</sup>**.

En tant qu'adhérent MGEN, si votre médecin traitant ou de proximité n'est pas disponible, vous pouvez également **accéder au service de téléconsultation sans rendez-vous 24h/24 et 7j/7** pour une consultation en ligne<sup>(2)</sup> **avec des médecins généralistes et spécialistes** (dermatologue, dentiste, ophtalmologue, gynécologue, sage-femme ou psychiatre).

deuxieme  
**avis**.fr

#### Votre service e-santé pour obtenir un deuxième avis médical

Deuxième avis est un service en ligne, confidentiel et sécurisé, permettant d'**accéder à un haut niveau d'expertise médicale, en cas de problème de santé sérieux ou de situation médicale complexe, pour obtenir un deuxième avis médical**.

Ce service permet de bénéficier de l'expertise de plus de 350 médecins spécialistes et d'obtenir un deuxième avis sur votre pathologie sous 7 jours sans vous déplacer.

Ce service est 100 % pris en charge par MGEN.

Le service de téléconsultation Maiia n'est pas un service d'urgence. En cas d'urgence, contacter le 15 ou le 112.

(1) La téléconsultation sera remboursée selon la base de remboursement de la Sécurité sociale en vigueur et selon le remboursement du contrat Santé de votre Mutuelle.

(2) Ce service est inclus dans le contrat Santé des adhérents MGEN. Il n'y a ni avance de frais ni reste à charge.

# Vos garanties Prévoyance

Une maladie ou un accident peut survenir à tout moment et entraîner des semaines, voire des mois, d'inactivité. Dans tous les cas, c'est votre niveau de vie qui est menacé. C'est pour cette raison que des garanties Prévoyance sont intégrées à votre contrat : pour qu'en cas d'arrêt de travail vous restiez à l'abri de ses conséquences financières en maintenant en partie votre salaire.

## Ma couverture Prévoyance, elle intègre quoi ?

### Des allocations en cas d'arrêt de travail

Si une maladie ou un accident vous empêche de travailler, MGEN vous alloue un complément de revenus sous forme d'allocations journalières pour compenser partiellement la perte de salaire subie. Incluses dans votre offre MGEN, ces allocations sont modulées selon 2 niveaux de prise en charge : Prévoyance 1 ou Prévoyance 2.

## À quel niveau d'aide ai-je droit ?

Ce tableau de synthèse montre la répartition de vos garanties et de vos prises en charge en fonction de l'offre que vous avez souscrite. Les prestations sont exprimées en pourcentage de votre salaire de référence (rémunération brute). Les garanties couvrent uniquement les Membres Participants Actifs (au moment du fait générateur).

Prestations	Prévoyance 1	Prévoyance 2
<b>Niveau de garantie</b>	<b>77 %</b> du salaire de référence sous déduction des ressources	<b>85 %</b> du salaire de référence sous déduction des ressources
<b>Éléments du salaire de référence inclus</b>		
Traitement indiciaire brut	✓	✓
Primes et indemnités maintenues à 50 % par l'employeur pendant l'arrêt de travail	✓	✓
Primes et indemnités maintenues à 100 % pendant l'arrêt de travail	x	✓
Primes et indemnités non maintenues par l'employeur pendant l'arrêt de travail	x	✓
<b>Période de référence</b>	<b>3 derniers mois</b> avant l'arrêt de travail	<b>3 à 12 mois</b> avant l'arrêt de travail
<b>Début de la prise en charge<sup>(1)</sup></b>		
Passage en congé à demi-traitement	✓	✓
Perception d'Indemnités Journalières versées par la Sécurité Sociale (IJSS)	✓	✓
Après une franchise de 90 jours continus ou discontinus, y compris pendant la période à plein traitement si les ressources sont inférieures au niveau de garantie (forte perte de primes)	x	✓

(1) Prise en charge à condition que les ressources perçues en arrêt de travail soient inférieures au niveau de garantie.

## Comment sont définis les congés maladie ?

### Votre régime de base

Plusieurs types de congés existent en fonction du statut des agents et de la nature de la maladie (liste non exhaustive).

	Fonctionnaires et agents contractuels (plus de 4 mois d'ancienneté)		Fonctionnaires	
	Congé de Maladie Ordinaire (CMO)		Congé de Longue Maladie (CLM)	Congé de Longue Durée (CLD)
Définition	Congé intervenant en cas de maladie mettant l'agent dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions (par arrêté de congé).		Congé intervenant en cas de maladie mettant l'agent dans l' <b>impossibilité d'exercer ses fonctions</b> (fixé par l'avis du Conseil médical), rendant nécessaire un <b>traitement et des soins prolongés</b> et présentant un <b>caractère invalidant et de gravité confirmée</b> (liste fixée par arrêté ministériel).	Congé intervenant en cas de tuberculose, maladie mentale, affection cancéreuse, poliomyélite ou déficit immunitaire grave et acquis.
Durée	<b>Fonctionnaires :</b> <b>1 an maximum :</b> 3 mois à plein traitement; 9 mois à demi-traitement.	<b>Agents Contractuels :</b> durée du plein traitement et du demi-traitement selon l'ancienneté dans le service.	<b>3 ans maximum :</b> 1 an à plein traitement puis 2 ans à demi-traitement.	<b>5 ans maximum :</b> 3 ans à plein traitement puis 2 ans à demi-traitement.

## → Quand et comment activer mes garanties Prévoyance ?



**Vous pouvez contacter votre conseiller au 09 72 72 20 80** (service gratuit + prix d'un appel) afin d'identifier les prestations ou allocations qui répondent à votre situation.

→ C'est compris avec MGEN

### La Prévoyance, c'est compris avec MGEN !

Rendez-vous sur votre Espace personnel pour tout comprendre de la Prévoyance.



Vous recevrez le formulaire comprenant :

- La demande de prestation à compléter et à accompagner des pièces justificatives demandées.
- La demande de situation administrative à compléter par votre employeur.

Le dossier complet devra être retourné à l'adresse suivante :

**Offre MSPH**  
**TSA 60856**  
**59108 WAMBRECHIES CEDEX**

# Vos garanties Prévoyance

## Allocations d'arrêt de travail

**77%** du salaire de référence maintenus

Prévoyance 1

Les **Allocations Journalières** complètent les sommes brutes garanties par l'Administration ou la Sécurité sociale à hauteur de **77% du salaire de référence**. Le montant perçu ne peut pas

dépasser 100% du salaire net avant impôt et avant arrêt de travail. Les Allocations Journalières versées par MGEN ne sont **pas imposables**.

**85%** du salaire de référence maintenus

Prévoyance 2

Les **Allocations Journalières** complètent les sommes brutes garanties par l'Administration ou la Sécurité sociale à hauteur de **85% du salaire de référence**. Le montant perçu ne peut pas

dépasser 100% du salaire net avant impôt et avant arrêt de travail. Les Allocations Journalières versées par MGEN ne sont **pas imposables**.

### L'exemple de Laura

#### Le Congé de Maladie Ordinaire

Laura, infirmière de 27 ans et fonctionnaire titulaire depuis 1 an, est en Congé de Maladie Ordinaire depuis le 01/10/2024 pour une durée de 6 mois.

#### → Avant l'arrêt de travail

Laura percevait un salaire brut de 2460€ primes et indemnités incluses pour un salaire de 2066,40€ net avant impôt.

Traitement Indiciaire Brut (TIB)	2030€
Primes et indemnités qui suivent le sort du traitement : 100% à plein traitement et 50% à demi-traitement	260€
Primes et indemnités maintenues à 100% en arrêt de travail	70€
Primes non maintenues par l'employeur en cas d'arrêt de travail	100€

#### Le niveau de garantie selon salaire

Prévoyance 1

**1763,30€**

(2030€ + 260€) x 77%

Prévoyance 2

**2091€**

(2030€ + 260€ + 70€ + 100€) x 85%

#### → Les 3 premiers mois d'arrêt de travail

Laura percevra son plein traitement, ainsi que les primes et indemnités maintenues par son employeur. Elle ne percevra pas d'allocations journalières au titre de MGEN Prévoyance 1 car elle est toujours à plein traitement et n'en percevra pas non plus au titre de MGEN Prévoyance 2, car 90 jours de franchise s'appliquent. Sur la première période de congé maladie à plein traitement, elle percevra donc de son employeur **2360€ brut, soit 1982,40€ net/mois**.

#### → À partir du 4<sup>ème</sup> mois d'arrêt de travail

À partir du 91<sup>ème</sup> jour, le salaire de Laura passe à **demi-traitement**. En fonction de l'offre souscrite, voici les prestations dont Laura pourra bénéficier :

Prévoyance 1

Niveau de garantie	Ressources (employeur)			Allocations MGEN
	TIB à demi-traitement	Primes/ indemnités maintenues à 50% par l'employeur	Primes/ indemnités maintenues à 100% par l'employeur	
1763,30€	1015€	130€	70€	548,30€

Laura percevra **1568,90€ net/mois**.

1020,60€ net (correspondant aux 1215€ brut versés par son Administration) + 548,30€ (part MGEN)

Prévoyance 2

Niveau de garantie	Ressources (employeur)			Allocations MGEN
	TIB à demi-traitement	Primes/ indemnités maintenues à 50% par l'employeur	Primes/ indemnités maintenues à 100% par l'employeur	
2091€	1015€	130€	70€	876€

Laura percevra **1896,60€ net/mois**.

1020,60€ net (correspondant aux 1215€ brut versés par son Administration) + 876€ (part MGEN)

## L'exemple de Pierre

### Le Congé de Longue Maladie

Pierre, ambulancier de 40 ans et fonctionnaire titulaire, est en Congé de Longue Maladie depuis le 01/09/2023 pour une durée de 18 mois.

#### → Avant l'arrêt de travail

Pierre percevait un salaire brut de 3000€, primes et indemnités incluses, pour un salaire de 2490€ net avant impôt et avant arrêt de travail.

Traitement Indiciaire Brut (TIB)	2000€
Primes et indemnités qui suivent le sort du traitement : 100 % à plein traitement et 50 % à demi-traitement	400€
Primes et indemnités maintenues à 100% en arrêt de travail	0€
Primes non maintenues par l'employeur en cas d'arrêt de travail	600€

#### Le niveau de garantie selon salaire

Prévoyance 1	Prévoyance 2
<b>1848€</b>	<b>2550€</b>
(2000€ + 400€) x 77%	(2000€ + 400€ + 600€) x 85%

#### → La 1<sup>ère</sup> année d'arrêt de travail

##### Prévoyance 1

L'offre ne prévoit **pas de versement d'allocations journalières** pendant la période de plein traitement.

Niveau de garantie	Ressources (employeur)		Allocations MGEN
	TIB à plein traitement	Primes/indemnités maintenues à 100% par l'employeur	
0€	2000€	400€	0€

Pierre percevra **1992€ net/mois.**  
(correspondant aux 2400€ brut versés par son Administration)

##### Prévoyance 2

Dès le 91<sup>ème</sup> jour d'arrêt de travail continu ou discontinu.

Niveau de garantie	Ressources (employeur)		Allocations MGEN
	TIB à plein traitement	Primes/indemnités maintenues à 100% par l'employeur	
2550€	2000€	400€	150€

Pierre percevra **2142€ net/mois.**  
1992€ net (correspondants aux 2400€ brut versés par son Administration) + 150€ (part MGEN)

#### → À partir de la 2<sup>ème</sup> année d'arrêt de travail

En fonction de l'offre souscrite, voici les prestations dont Pierre pourra bénéficier :

##### Prévoyance 1

Niveau de garantie	Ressources (employeur)		Allocations MGEN
	TIB à plein traitement	Primes/indemnités maintenues à 50% par l'employeur	
1848€	1000€	200€	648€

Pierre percevra **1644€ net/mois.**  
996€ net (correspondant aux 1200€ brut versés par son Administration) + 648€ (part MGEN)

##### Prévoyance 2

Niveau de garantie	Ressources (employeur)		Allocations MGEN
	TIB à plein traitement	Primes/indemnités maintenues à 50% par l'employeur	
2550€	1000€	200€	1350€

Pierre percevra **2346€ net/mois.**  
996€ net (correspondant aux 1200€ brut versés par son Administration) + 1350€ (part MGEN)

# Vos garanties Assistance

Aides à domicile en cas d'hospitalisation, soutien si vous aidez un proche, assistance dans vos démarches administratives, aides pour faire face aux aléas de votre métier : 100 % utiles, les services d'assistance MGEN vous permettent de bénéficier d'aides précieuses à chaque moment important de votre vie personnelle et professionnelle.

## Quand mon assistance intervient-elle dans ma vie personnelle ?



### Si vous êtes hospitalisé ou immobilisé au domicile

MGEN Assistance vous épaula et veille sur vos enfants : prise en charge d'une aide à domicile, de la présence d'un proche à votre chevet, de la livraison des repas, garde d'enfants, conduite à l'école et aux activités extrascolaires...

**Retrouvez les détails page 14.**



### Si vous aidez un proche : le pack Aide aux aidants

Parce qu'être aidant est une responsabilité essentielle au quotidien, MGEN a mis en place des services pour vous accompagner et vous soutenir.

**Retrouvez les détails page 14.**



### Si vous êtes perdu dans vos démarches : l'assistance juridique Santé

En cas de question juridique « Santé », MGEN Assistance vous conseille et vous informe sur vos droits et démarches.

**Retrouvez les détails page 14.**

## Quand mon assistance intervient-elle dans ma vie professionnelle ?



### Si vous avez besoin d'aide pour répondre aux exigences de votre métier : Assistance vie pro

Que vous soyez confronté au stress, à la fatigue ou à une harmonisation difficile de votre temps, MGEN est à vos côtés pour vous aider à gérer vos contraintes professionnelles.

**Retrouvez les détails page 15.**



## → Comment déclencher mes garanties Assistance ?

### L'Assistance MGEN en pratique

Afin de faciliter l'ensemble de vos démarches et d'assurer une continuité de services, un interlocuteur unique est mis à votre disposition : **MGEN Assistance**<sup>(1)</sup>.

1

Vous contactez votre conseiller Assistance dans les 20 jours suivant la date de l'événement au **09 72 72 27 28** (service disponible 24h/24, 7j/7).

2

Vous faites un point sur votre situation et votre besoin d'assistance.

3

Lors de votre premier appel, un numéro d'assistance vous sera communiqué, rappelez-le systématiquement lors de toutes vos relations ultérieures avec l'Assisteur.

4

Un accompagnement personnalisé est déclenché dès les 1<sup>ères</sup> heures d'intervention afin que vous bénéficiiez d'une prise en charge répondant à votre besoin.

→ C'est compris avec MGEN

### L'Assistance, c'est compris avec MGEN !

Rendez-vous sur votre Espace personnel pour retrouver vos prestations d'assistance.

(1) Organise la prestation directement auprès de l'organisme choisi.

# Vos garanties Assistance

## Vos garanties Assistance dans votre vie personnelle



### → En cas d'hospitalisation ou d'immobilisation au domicile<sup>(1)</sup>

Vous êtes aidé, transporté, livré et vos enfants sont pris en charge.

#### **Aide à domicile**

MGEN Assistance met à disposition du bénéficiaire une aide à domicile.

#### **Présence d'un proche à votre chevet**

Prise en charge du déplacement d'un proche à votre domicile et de son hébergement.

#### **Prestations de bien-être**

Séance(s) de coiffure ou de soin esthétique à domicile, de pédicure, prestation(s) de livraison de courses alimentaires, service(s) de portage de repas, coaching santé, nutrition...

#### **Transfert post-hospitalisation<sup>(2)</sup>**

Organisation et prise en charge du transport non médicalisé<sup>(2)</sup> de l'adhérent vers le domicile d'un proche dans les 5 jours suivant la sortie d'hôpital.

#### **Garde d'enfants (de moins de 16 ans)**

Déplacement d'un proche, transfert des enfants auprès d'un proche, garde des enfants, en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation d'un des parents.

#### **Conduite à l'école et aux activités extrascolaires**

En cas de garde au domicile.



### → En cas de situation d'aidant à la santé d'un proche

#### **Pack Aide aux aidants**

##### **Bilan psychosocial**

Pour faire le point sur votre situation.

##### **Accompagnement par un professionnel**

- Soutien moral avec des psychologues cliniciens.
- Aides aux démarches sociales avec des assistants sociaux.
- Aide à la gestion du quotidien avec des conseillers en économie sociale et familiale.
- Appels de convivialité par un écoutant social.

##### **Assistance préventive**

En cas d'anxiété, de coup de blues, de sentiment d'épuisement, vous pouvez alerter l'équipe pluridisciplinaire qui mettra en place un accompagnement personnalisé à chaque fois que nécessaire.



### → En cas de question juridique

Vous êtes assisté par téléphone.

**Le service d'assistance juridique** répond à vos questions et vous informe sur vos droits<sup>(3)</sup>.

(1) Toute hospitalisation imprévue d'un parent de plus de 24 heures, toute hospitalisation imprévue ou programmée de plus de 48 heures, tout séjour en maternité de plus de 4 jours, toute immobilisation de plus de 2 jours suite à une hospitalisation en ambulatoire et toute immobilisation imprévue de plus de 5 jours.

(2) Transfert pouvant être réalisé en taxi, train ou avion à concurrence de 200 euros par trajet aller/retour.

(3) Pour tout complément d'information, la notice d'information complète de la convention d'assistance est disponible dans les Statuts et Règlements mutualistes MGEN.

## Vos garanties Assistance dans votre vie professionnelle



### → En cas de difficulté liée à l'exigence de votre métier

Parce que travailler dans le milieu hospitalier est exigeant, MGEN intègre des soutiens concrets pour vous aider à faire face aux aléas de votre activité.

#### Gestion du stress

Soutien psychologique face aux situations de tension.

#### Coaching personnalisé santé et nutrition

#### Optimisation des temps de pause

Relaxation, micro-siestes...

#### Conciliation vie personnelle/vie professionnelle

Aide à la délégation, services à domicile...

#### Prévention et traitement de la souffrance

Travail psychothérapeutique sur la gestion de crise, conseil et réorientation vers un psychologue...

Ce document est une brochure d'information non contractuelle. Il ne recense pas l'ensemble des services et prestations accessibles auprès du service d'Assistance de MGEN. La notice d'information complète est disponible dans les Statuts et Règlements mutualistes MGEN. Le nombre d'heures attribuées, la prestation et sa durée sont déterminés lors de l'évaluation de la situation par le service d'Assistance. Les interventions doivent être sollicitées dans les 20 jours qui suivent l'événement.



# Vos aides solidaires

Être confronté à un moment de vie déstabilisant entraînant une période financière difficile, cela peut arriver à tout le monde. C'est pourquoi MGEN prévoit des aides financières solidaires, ainsi que des allocations annuelles pour renforcer l'accompagnement des adhérents en situation de fragilité. En cas de coup dur, MGEN peut vous permettre de rebondir !

## Aides et accompagnements solidaires, dans quels cas puis-je les demander ?

### Si vous faites face à des difficultés importantes d'origine administrative, médicale, sociale ou familiale

- Pathologies occasionnant des restes à charge importants non ou peu pris en charge par les régimes obligatoires et complémentaires.
- Événement grave ou exceptionnel d'ordre familial ou social déstabilisant le budget du foyer.
- Retard dans le versement d'un salaire, d'une pension ou d'une allocation.
- Dépenses ponctuelles d'équipement ou d'aménagement pour faciliter le quotidien d'un adhérent en situation de handicap ou de dépendance.

### MGEN peut vous accorder

- Une aide financière non remboursable.
- Un prêt social jusqu'à 6 000 € sans intérêts et sans frais, remboursable dans un délai maximal de 48 mois.
- Une avance spéciale jusqu'à 3 000 € sous la forme d'un prêt sans intérêts et sans frais, remboursable dans un délai maximal de 4 mois.
- Une participation financière pour l'intervention de professionnels de l'accompagnement au domicile de l'adhérent :
  - Aide à domicile.
  - Auxiliaire de vie.
  - Intervenant social et familial.

## Allocations annuelles, dans quels cas puis-je les demander ?

### Si vous êtes en situation de handicap

MGEN peut vous soutenir pour faire face aux conséquences financières d'une perte d'autonomie ou d'une situation de handicap.

Versement d'une allocation annuelle Handicap ou Dépendance modulée en fonction du degré d'incapacité et des ressources.

### Si vous aidez au quotidien un proche en situation de dépendance

MGEN peut vous verser une allocation annuelle si vous êtes aidant au quotidien d'un proche (conjoint, enfant, ascendant au 1<sup>er</sup> degré) en situation de dépendance totale (classé en GIR1 ou 2).

### Si vos enfants sont confrontés au décès d'un parent

MGEN peut soutenir les bénéficiaires enfants au moment du décès de l'un ou des deux parents, afin de contribuer à leur éducation et aux frais de scolarité, sous la forme d'une allocation annuelle modulée en fonction de l'âge des enfants et des ressources.

Ces aides et allocations sont prises sur une dotation déterminée annuellement en fonction des ressources de la mutuelle. Elles peuvent être accordées après étude de votre dossier en Comité d'Action Sociale.



## → L'Action Sociale, comment en bénéficier ?

**Vous vivez une situation délicate et vous avez besoin d'un soutien ?**

**Votre agence départementale vous accompagne :**

1. Vous échangez avec votre conseiller sur votre situation et vos difficultés.
2. Vous constituez ensemble le dossier de demande d'aides.
3. Votre dossier est étudié par le Comité d'Action Sociale.
4. Une aide peut vous être accordée en fonction de votre situation, sous conditions de ressources.

Pour plus d'informations et pour constituer un dossier, contactez votre agence départementale.

→ C'est compris avec MGEN

**L'Action Sociale, c'est compris avec MGEN !**

Rendez-vous sur votre Espace personnel pour retrouver les aides financières mises à disposition par votre agence départementale.

# Vos solutions en plus pour mieux vous accompagner

Projets immobiliers, voyages à l'étranger, retraite, perte d'autonomie.  
Pour construire vos projets et préparer l'avenir de vos proches,  
on est à vos côtés tout au long de la vie avec des solutions plébiscitées  
pour leur fiabilité, leurs performances et leur coût.

## Habitat

**Achat, travaux : MGEN donne vie à tous  
les projets immobiliers.**

### ASSURANCE EMPRUNTEUR

En cas de décès ou de perte d'autonomie, l'assurance  
Emprunteur MGEN permet de conserver le bien acquis.

### PRÊT INSTALLATION MGEN CASDEN

Vous avez moins de 36 ans, le prêt MGEN CASDEN  
vous aide à aménager, payer les frais d'agence, vous  
équiper, le tout sans intérêts.

### CAUTION ACQUISITION MGEN

Avec la Caution Acquisition, MGEN se porte caution  
auprès de votre banque sur la totalité du prêt  
immobilier, même en cas de problème financier.



À découvrir sur [www.mgen.fr/offres-assurance-immobilier/](http://www.mgen.fr/offres-assurance-immobilier/)

## Épargne

**Avenir des enfants, retraite :  
les solutions d'épargne pour sécuriser  
l'avenir.**

### ÉPARGNE VIE

Souplesse de versement, disponibilité du capital,  
avantages fiscaux : l'Épargne Vie s'adresse à tous  
les profils d'épargnants, experts comme débutants.

### RETRAITE EN POINTS

Sous forme de rente à vie, de capital ou d'un mix,  
cette forme d'épargne est souple, fiscalement  
avantageuse et accessible à tous.



À découvrir sur [www.mgen.fr/offres-epargne-retraite/](http://www.mgen.fr/offres-epargne-retraite/)



### Prévoyance

**En cas de dépendance ou de décès, MGEN vous soutient, vous et vos proches.**

#### ASSURANCE OBSÈQUES

L'Assurance Obsèques MGEN s'occupe de tout et soulage la famille des contraintes d'organisation : dernières volontés, coûts, assistance...

#### ASSURANCE DÉCÈS

Elle garantit le versement d'un capital aux proches désignés pour continuer à veiller sur eux, quoi qu'il arrive.

#### COMPLÉMENT AUTONOMIE MGEN

Versement d'une rente et d'un capital, services logistiques : ce dispositif innovant permet de soutenir la personne dépendante et les proches qui l'entourent.



À découvrir sur [www.mgen.fr/offres-assurance-prevoyance/](http://www.mgen.fr/offres-assurance-prevoyance/)

### Voyage

**Bougez sans frontières et sans soucis avec MGEN.**

#### ASSURANCE VOYAGE

Parce que les cartes bancaires et les assurances Habitation ne couvrent pas tous les risques à l'étranger, MGEN protège complètement les globe-trotteurs en cas de pépin de santé, vol annulé, perte de bagage...



À découvrir sur [www.mgen.fr/offres-assurance-voyage/](http://www.mgen.fr/offres-assurance-voyage/)

### Dépendance

**Proche en dépendance ? MGEN facilite son maintien à domicile.**

#### SENIORADOM

Ce service de téléassistance veille sur les personnes âgées ou isolées, à l'intérieur comme à l'extérieur du domicile, et sécurise leur quotidien en toute simplicité.



À découvrir sur votre Espace personnel MGEN

### + Le plus MGEN

**Avec VYV Avantages, faites le plein de bons plans !**

Loisirs, culture, sport, vacances, vie quotidienne... Bénéficiez de milliers de réductions auprès de partenaires locaux et nationaux grâce au programme VYV Avantages, accessible à tous les adhérents MGEN.



À découvrir sur [mgen.vyv-avantages.fr](http://mgen.vyv-avantages.fr)

# Votre Espace personnel

Parce que votre temps est précieux, MGEN met tout en œuvre pour vous faciliter la santé : un Espace personnel en ligne pour **gérer vos démarches en quelques clics et piloter votre mutuelle d'où vous voulez, quand vous voulez.**

## Mon Espace perso, je peux faire quoi avec ?

### Piloter vos démarches santé 24h/24

Votre Espace personnel vous permet de gérer facilement vos remboursements en ligne : effectuer une demande, suivre son état d'avancement et consulter l'ensemble des remboursements perçus. Vous y retrouverez également vos attestations : pratique et rapide !

### Gérer vos démarches administratives en un clin d'œil

Votre situation évolue ? L'Espace personnel facilite la gestion de votre contrat et l'actualisation de vos informations personnelles s'opère en quelques clics :

- Changement d'adresse.
- Transmission d'un RIB.
- Ajout d'un bénéficiaire...

### Consulter un médecin en ligne

L'Espace personnel donne un accès direct à la plateforme de **téléconsultation Maia**.



→ Vos services en bref sur [mamutuelle.mgen.fr](https://mamutuelle.mgen.fr)



Suivre vos remboursements en temps réel.



Consulter vos documents et courriers : notices, garanties, guides et relevés de prestations, échéanciers...



Transmettre ou consulter vos demandes de remboursement.



Dialoguer avec votre mutuelle pour toute demande d'information.



Télécharger votre carte d'adhérent.



Localiser tous les professionnels de santé conventionnés : en France métropolitaine et dans les DROM.



Accéder à vos informations ou les mettre à jour : coordonnées, bénéficiaires...

# C'est compris avec MGEN !

Remboursements, tiers payant, actualisation de contrat : pas toujours facile de s'y retrouver. Pour vous éclairer, voici les questions les plus souvent posées par les adhérents... et les réponses pour vous simplifier la santé. La mutuelle, c'est compris avec MGEN !

## Comment fonctionnent mes remboursements ?

### Pas d'avance d'argent avec le tiers payant

Le tiers payant **vous dispense de l'avance de frais** chez les professionnels de santé qui acceptent ce mode de fonctionnement. Vos dépenses sont alors remboursées directement par les régimes obligatoires et complémentaires.

C'est souvent le cas en pharmacie où, sur présentation de votre carte de tiers payant, vos médicaments prescrits et remboursables ne nécessitent aucune avance de frais (excepté l'éventuelle part qui peut rester à votre charge).

### Suivez vos remboursements facilement

Le montant des remboursements de vos frais de santé est viré **directement sur votre compte bancaire**. Chaque trimestre, vous recevez à votre domicile le décompte papier de vos remboursements, que vous pouvez également **consulter sur votre Espace personnel (24h/24)**.

### 3 modes de prise en charge pour vos frais de santé

- **Si vous présentez la carte Vitale et la carte de tiers payant** : le remboursement des dépenses engagées est rapide et sécurisé.
- **Si vous présentez uniquement la carte Vitale** : le remboursement des dépenses engagées est rapide et sécurisé pour la part du régime obligatoire.
- **Si vous ne présentez pas la carte Vitale** : le remboursement des dépenses engagées est plus long.

## → L'instant pédagogique

### Si vous n'utilisez que votre carte Vitale

Vous devrez adresser une preuve de paiement de vos soins, ainsi que le relevé de prestations du régime obligatoire, au centre de gestion de votre complémentaire Santé.



## Et si je souhaite réactualiser mon contrat ?

### Ajouter un bénéficiaire à votre contrat, changer de formule

Votre couverture Santé ne correspond plus à vos besoins ?  
Votre situation familiale a évolué ?

Pour modifier votre contrat, il vous suffit de contacter un conseiller :



Par téléphone : au **09 72 72 20 80**

Service gratuit + prix appel



Via votre Espace personnel sur [mamutuelle.mgen.fr](https://mamutuelle.mgen.fr)



En vous rendant dans votre agence départementale.

## → L'instant pédagogique

### Vos enfants ou ceux de votre conjoint\* sont pris en charge

Jusqu'à leurs 28 ans s'ils sont étudiants, en contrat d'alternance ou sans activité, étant de ce fait assurés par le régime général au titre de la Protection Universelle Maladie (PUM).

\*Conjoint, partenaire de PACS ou concubin.

**Avoir l'assurance d'être bien protégé,  
c'est vivre en toute confiance.**

Santé, soins, prévoyance, action sociale, services, prévention : acteur global de santé, MGEN protège, comme vous, plus de 4 millions de personnes et veille à les accompagner, tout au long de leur vie, avec des garanties en parfaite affinité avec leurs besoins, leur budget, leurs projets.

**MGEN. On s'engage mutuellement**



Contactez-nous au **09 72 72 20 80**

Service gratuit + prix appel



Espace personnel sur [mamutuelle.mgen.fr](https://mamutuelle.mgen.fr)



X @MGENetvous



Rencontrez votre conseiller dans votre agence départementale



Forum [mgen.fr](https://mgen.fr)



Facebook MGEN

